



COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec :

- **METALIT**, pour un bâtiment d'une surface totale de 270 m² de l'Hôtel d'entreprises de Mirambeau, situé 7-9 avenue de Saintonge, à Mirambeau. Cette mise à disposition à titre gracieux prend effet le 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 septembre 2022 inclus.

Fait à Jonzac,
Le 08 JUIN 2022

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex